

Envoi par courriel

Québec, le 23 février 2006

Monsieur Serge Bourgeois  
Chef de service  
Développement du milieu et aménagement du territoire  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
C.P. 1460  
Cap-aux-Meules, îles-de-la-Madeleine (Qc) G0B 1B0

**Objet : Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné et à la suite de discussions téléphoniques avec M. Jean Hubert les 15 et 17 février dernier, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante (certaines de ces questions ont déjà été répondues par courriel, veuillez ne pas en tenir compte) :

**Plan de gestion des matières résiduelles**

Concernant les tableaux 14.1 à 14.3 de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine et à la suite de votre courriel du 14 février (DB20) :

- Pourriez-vous spécifier comment est réalisé le bilan résidentiel et commercial par rapport au bilan global des matières générées ? (réponse dans le document DQ10.1).
- Pouvez-vous expliquer les différences entre les trois tableaux et le bilan de masse au niveau du tonnage des métaux ? (réponse partielle dans le document DQ10.1).
- Pouvez-vous spécifier quelles sont les matières résiduelles qui peuvent être recyclées en d'autres points de collecte que le centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et, conséquemment, qui ne seraient pas compilées dans le bilan de masse du CGMR ? (réponse partielle dans le document DQ10.1).

### **Enquête sur le contenu du bac noir**

Concernant l'enquête réalisée à l'automne 2005 par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine sur le contenu du bac noir (en référence au DT1, p. 94, ligne 3880), pouvez-vous fournir plus d'information sur le type d'enquête, ses objectifs, ses résultats et sur le nombre et la provenance des répondants ?

### **Gestion des matières résiduelles**

Lors de la refonte municipale en 2002, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'est vu octroyer certaines compétences particulières dont celles relatives à la gestion des matières résiduelles. Depuis janvier 2006, Grosse-Île est redevenue une entité municipale et un conseil d'agglomération a été créé pour assumer des responsabilités à caractère régional.

- Est-ce que la gestion des matières résiduelles demeure toujours sous la responsabilité de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine où est-elle devenue une responsabilité du conseil d'agglomération ?
- Si cette responsabilité relève toujours de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, existe-t-il une entente intermunicipale entre votre municipalité et celle de Grosse-Île relativement à la collecte et au traitement des matières résiduelles générées sur le territoire de cette dernière ?

### **Demande de document**

Pourriez-vous fournir à la commission quatre copies et la version électronique (dans la mesure du possible) des extraits du Projet de schéma d'aménagement révisé concernant les affectations du secteur de la Dune-du-Sud.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission